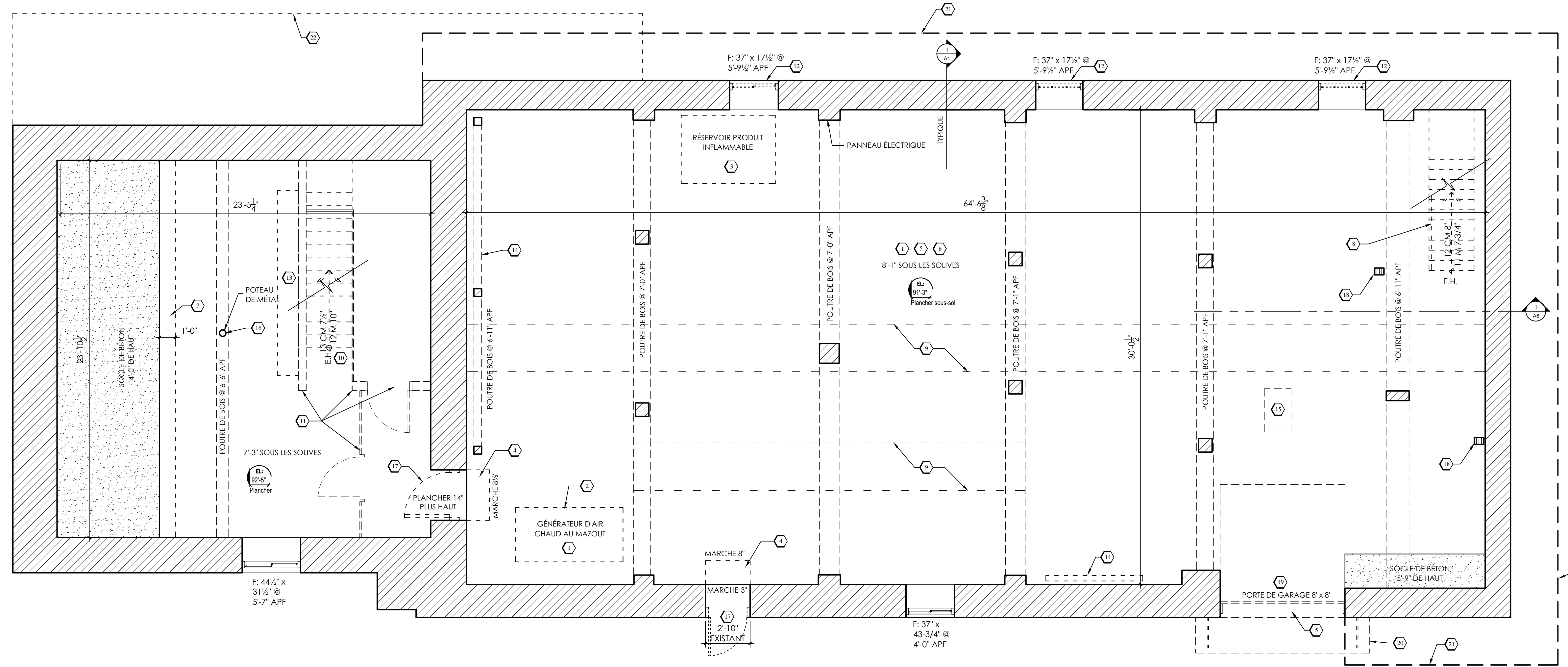


1 A1 COUPE DE MUR TYPIQUE EXISTANT & DÉMOLITION Ech.: 1" = 1'-0"



- NOTES DE DÉMOLITION - SOUS-SOL**
- TOUTE LA VENTILATION ET LES ÉQUIPEMENTS S'Y RATTACHANT EST À ENLEVER - VOIR ING.
  - DALLE DE PROPRIÉTÉ (EN BLOCS) À ENLEVER
  - RÉSERVOIR ET RACCORDEMENTS À ENLEVER - VOIR ING.
  - MARCHE À ENLEVER (BÉTON)
  - ENLEVER TOUTE LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE ET EXCAVER 10" DE PROFONDEUR. CONSERVER LES EMPATEMENTS DE COLONNES EXISTANTES.
  - ENLEVER LA GARNITURE DE TAPIS ET/OU DE PLANCHES AUTOUR DES COLONNES EXISTANTES
  - CREUSER UNE TRANCHEE DE 12" DE LARGE x 12" DE PROFOND DANS LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE SUR TOUTE LA LARGEUR DU BÂTIMENT À LA BASE DU MASSIF DE BÉTON EXISTANT.
  - ESCALIER DE BOIS ET SUPPORTS EXISTANTS À ENLEVER. VOIR ING. POUR OUVERTURE À PRATIQUER AU PLAFOND POUR NOUVEL ESCALIER.
  - AU PLAFOND: ENLEVER TOUTES LES PLANCHES ET LES TOILES D'ACIER ENTRE LES SOLIVES FORMANT UN ACCÈS POUR LA VENTILATION, PARTOUT AU PLAFOND DU SOUS-SOL.
  - ESCALIER À DÉMOLIR
  - MURS, PORTES ET CADRES À DÉMOLIR.
  - FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER
  - MOBILIER EXISTANT À ENLEVER (TYPIQUE)
  - ÉTAGERES DE BOIS À DÉMOLIR
  - PLANCHES DE BOIS ET BASSIN DE CAPTATION À ENLEVER
  - POTEAU DE SUPPORT EXISTANT À REMPLACER, VOIR ING.
  - PORTE ET CADRE À ENLEVER [OUVERTURE BRUTE: 38" x 80"]
  - SCARIFIER LES EMPATEMENTS DES COLONNES SUPPORTANT LE CLOCHER ET METTRE DE NIVEAU AVEC LA NOUVELLE DALLE
  - PORTE ET CADRE À ENLEVER
  - MARQUISE AU-DESSUS À CONSERVER
  - ZONE À EXCAVER POUR ISOLATION DU MUR DU SOUS-SOL - VOIR COUPE DE MUR 1/A1.
  - PROFIL DE L'ABRI TEMPORAIRE ET FONDATIONS À DÉMOLIR.

2 A1 PLAN DU SOUS-SOL EXISTANT & DÉMOLITION Ech.: 1/4" = 1'-0"

ARCHITECTE:  

Tél.: (450) 434-2660  
Fax.: (450) 979-9470  
38 Desjardins Est  
Sainte-Thérèse, Qué.  
J7E 1C1

CONSULTANT:

**NOTES GÉNÉRALES:**

-L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL, POSSEDER DES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. AUCUN SUPPLÉMENT OU CRÉDIT NE SERA ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE, À MOINS QU'IL AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE OU LES SIGNATAIRES DU CONTRAT.

-AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

-AUCUNE FOUILLE DESTRUCTIVE N'AYANT ÉTÉ EFFECTUÉE POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DES CLOISONS, RETOMBÉES DE PLAFOND ET OU AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS, LES DIFFÉRENTES HAUTEURS, LES DESCRIPTIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS SONT DONC APPROXIMATIVES ET NON EXHAUSTIVES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE VÉRIFIER ET D'IDENTIFIER SUR LE SITE LES COMPOSITIONS EXACTES DES CLOISONS À DÉMOLIR, MODIFIER ET/OU CONSERVER.

-TOUTES LES DIMENSIONS EXISTANTES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT BASÉES SUR LES PLANS PRÉPARÉS SUITE AU RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES. TOUTEFOIS CES DIMENSIONS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRÉCISES ET/OU FINALES NI REPRÉSENTANT EXACTEMENT UN PROFIL FIDÈLE AU BÂTIMENT EXISTANT. PAR CONSÉQUENT, AVANT TOUTE FABRICATION L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONCORDANCE DES NOUVELLES DIMENSIONS PAR RAPPORT AUX DIMENSIONS EXISTANTES RÉELLES.

-TOUT MATÉRIEL EXISTANT RÉCUPÉRÉ POUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE INSPECTÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT DE PROCÉDER À SON INSTALLATION. LES MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE INTACTS, LIBRES DE TOUT DÉBRIS, MOISSISSURES OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVAANT EN REDUIRE L'EFFICACITÉ.

DATE	ÉMIS POUR:	PAR
18.01.16	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
30.04.15	RÉVISION FENESTRATION	FE
01.04.15	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
05.01.15	RÉVISION GÉNÉRALE	FE
	DATE	EMIS POUR:
		PAR



CLIENT:  
**Val des Lacs**

PROJET:  
**Rénovation & agrandissement du Centre Communautaire**

NOM DU DESSIN:  
**Plan du sous-sol existant & démolition**

PHASE: **COORDINATION**

DATE:  
**5 JANVIER 2015**

ECHELLE: 1/4" = 1'-0" No. PROJET: EA 0812-12

DESSINÉ PAR: Cyn FEUILLE No. A1

CONÇU PAR: F.E. VÉRIFIÉ PAR: F.E.